



ASSEMBLÉE NATIONALE

12ème législature

aéroport de Notre-Dame-des-Landes

Question écrite n° 106069

Texte de la question

M. Michel Hunault attire l'attention de M. le ministre des transports, de l'équipement, du tourisme et de la mer sur le calendrier de la réalisation du futur aéroport de Notre-Dame-des-Landes (Loire-Atlantique). La création d'un syndicat mixte d'études à l'initiative des collectivités territoriales, ouvert à l'ensemble des élus, associations, et ayant pour ambition de travailler dans la concertation et la transparence, a permis de préciser les enjeux d'un tel aéroport dans une optique de développement durable, de sécurité aérienne et d'aménagement harmonieux du territoire. Il lui demande si le Gouvernement peut à la fois préciser le calendrier de la phase administrative avant la déclaration d'utilité publique pour permettre la plus large concertation, et préciser les moyens financiers qu'il entend consacrer à la construction d'un tel aéroport, notamment au regard de la nécessaire et légitime indemnisation des populations concernées et des attentes des communes qui subissent dans leur développement les aléas d'un tel projet. Il lui demande également si le Gouvernement peut préciser le montage juridique qu'il envisage pour la réalisation des dessertes routières et ferroviaires du futur l'aéroport et plus précisément s'il entend faire appel à la procédure des PPP, partenariats publics privés.

Données clés

Auteur : [M. Michel Hunault](#)

Circonscription : Loire-Atlantique (6^e circonscription) - Union pour la Démocratie Française

Type de question : Question écrite

Numéro de la question : 106069

Rubrique : Transports aériens

Ministère interrogé : transports, équipement, tourisme et mer

Ministère attributaire : écologie, développement et aménagement durables

Date(s) clé(s)

Question publiée le : 3 octobre 2006, page 10279